



COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

**OBJET : Arrêté de voirie et de circulation : Entreprise « la Colas » ; le Baptieu.
Réfection de la chaussée ; Mise en place d'une déviation. ARD2022-113**

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,

VU la demande présentée par l'entreprise « COLAS » en date du 03 novembre 2022 pour le renouvellement de la chaussée, **secteur le Baptieu, entre la chapelle et le N° 198.**

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de régler la circulation des usagers et de mettre en place une déviation,

ARRETE

Article 1er : L'entreprise COLAS, ayant son siège social 280 Rue des Pré Catons - 74190 Passy, est autorisée à occuper le domaine public, pour le rabotage et le renouvellement de la chaussée chemin des Drêts.

Date prévue des travaux, le mardi 08 novembre 2022, pour le rabotage ; 1 jour. Pouvant être modifiée en fonction de la météo. L'enrobé est prévu à partir du 21 novembre 2022 ; 1 jour. Date également modifiable en fonction de la météo. La période va du 08 novembre au 08 décembre 2022.

Article 2 : le chemin du Baptieu sera fermé pendant ces deux jours. Une déviation est prévue. Une signalétique sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Responsable de l'Entreprise COLAS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

**Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 03 novembre 2022**

**Le Maire,
François Barbier.**

